Communauté de communes
COEUR DE NACRE

PROCES-VERBAL FAIT LE 16 JUILLET ET TRANSMIS
LE 10 SEPTEMBRE 2012 AUX MEMBRES DU CONSEIL

DATE D'AFFICHAGE : 10 SEPTEMBRE 2012

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le 10 Juillet à 20 heures 30, le conseil de la Communauté de communes « Cœur de Nacre », légalement convoqué, s'est réuni à Douvres la Délivrande, sous la présidence de Monsieur Alain YAOUANC.

Etaient présents :
Mmes MOTTIN, VINCENT, ROUSSEL, DUTOT.
MM. YAOUANC, GUILLOUARD, LAMBERT, LE LAY, GAUQUELIN, LOUSSOT, BOURDIN, CLARENCE, LERMINE, FOUCHER, FRANCOISE, LEFORT, TRACOL, IVES, PAILLETTE, GUINGOUAIN, JOUY, PALAO, MERCIER, HAMELIN, BOULARD, TRANQUART, LE BOUTEILLER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
Mme BREZILLON pouvoir à M. LEFORT, Mme GIOVACCHINI pouvoir à M. FOUCHER, Mme CURET pouvoir à Mme ROUSSEL, M. PARFAIT pouvoir à M. CLARENCE, M. METERREAU pouvoir à M. TRACOL, M. COROLLER pouvoir à M. LE BOUTEILLER, M. MORIN pouvoir à M. TRANQUART.

Absent :
Mmes AMAR, BARRE.
M. DUTERTRE (excusé)

Secrétaire de séance :
Mme VINCENT.

M. YAOUANC accueille les membres du Conseil communautaire et rappelle l'ordre du jour.

→ 1 – RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. YAOUANC informe l'assemblée que le bureau a délibéré sur les points suivants lors de sa séance du 5 Juin 2012 :

- Approbation du devis réalisé par « Eaux de Normandie » concernant le nettoyage du bassin à la déchèterie de Luc sur mer pour un montant de 962,78 € TTC.
- Reconduction de la convention avec le CPIE Vallée de l'Orne pour l'année 2012/2013.
- Achat d'instruments de musique pour l'ADEM représentant un montant total de 8 182 €.

→ 2 – ENVIRONNEMENT

2-1 PRESENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS DU SYVEDAC

Monsieur le Président invite M. JOLY, Vice-Président au SYVEDAC accompagné de Nathalie EUZENNE, Animatrice, à présenter le Programme Local de Prévention des Déchets. Ce rapport met l'accent sur la nécessité de réduire la quantité de déchets.

Le diaporama a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

→ 3 – FINANCES

3-1 DECISION MODIFICATIVE N°1

M. YAOUANC donne la parole à M. LOUSSOT qui indique que la livraison du Centre Aquatique, plus tardive que prévue, ainsi que la nécessité de procéder à un deuxième nettoyage des bassins, ont entrainé des consommations de gaz et d'eau importantes et non entièrement prévues au budget.

M. LOUSSOT propose à l'Assemblée d'inscrire en recettes au budget annexe du Centre aquatique, la somme de 100 000 € en prélevant la contrepartie sur le budget annexe de la ZAE où était inscrite une provision de 150 000 € destinée à l'acquisition éventuelle de terrains pour une future zone tertiaire. A l'évidence, ce projet ne verra pas un début de réalisation en 2012.

Concernant l'ADEM et en application de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2012/2013, il propose au Conseil le versement de 88 000 € se décomposant de la façon suivante :

- 32 000 € au titre des 4/10ème des frais fixes,
- et 56 000 € au titre des 4/10ème des charges variables (sur une base de 350 élèves), et ce, au titre du budget 2012 en cours de la Communauté de communes.

Pour ce faire, une somme de 40 000 € sera prélevée sur le reste à affecter du poste subventions, le solde, soit 48 000 €, sur les dépenses imprévues.

➔ ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité, (Abstention de Mmes ROUSSEL et CURET) vote la décision modificative n°1 au budget primitif, telle que proposée par le Vice-président chargé des Finances (décision jointe).***

→ 4 – ECOLE DE MUSIQUE

4-1 ACQUISITION DE CABINES ACOUSTIQUES

M. YAOUANC donne la parole à M. LOUSSOT qui précise que lors de la dernière réunion de Conseil, ce principe avait été acté. Pour des raisons administratives et de gestion, il est préférable de dissocier cette opération de la convention d'objectifs de moyens approuvée le 19 juin dernier.

M. LOUSSOT rappelle les montants :

- Valeur comptable au 1er janvier 2012 : 28 343,03 €
- Amortissement complémentaire de 8/12ème de 3 618 €
- Valeur au 1er septembre 2012, date de l'acquisition : 25 931,03 €

M. LOUSSOT propose donc au Conseil d'acquérir 2 cabines acoustiques de l'ADEM pour un montant de 25 931,03 €.

➔ ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité, (Abstention de M. BOULARD)***

- ***ACCEPTE l'acquisition de 2 cabines acoustiques pour un montant de 25 931,03 €.***
- ***DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif.***
- ***AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.***

→ 5 – CADRE DE VIE

5-1 PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE A LA FETE DU BASKET

M. YAOUANC donne la parole à M. LEFORT.

M. LEFORT précise que le club de Basket « Douvres Basket Cœur de Nacre », qui compte près de 300 adhérents dont 200 jeunes a développé depuis plusieurs années une politique éducative très positive, puisqu'elle vient d'être récompensée par une distinction de club élite formateur (avec 2 équipes de jeunes au niveau national).

Le club organise deux tournois rassemblant au total plus de 1 000 jeunes issus de l'Intercom mais aussi de toute la France. Ces deux journées sont l'occasion de faire découvrir notre territoire, les matchs et les hébergements s'organisant dans plusieurs communes.

La commune de Douvres a participé à ces deux tournois à hauteur de 1 500 € chacun. Le Bureau, qui a noté à la fois la qualité de la formation dispensée et ses résultats, et l'intérêt promotionnel pour le territoire, propose une participation équivalente à la ville de Douvres, soit 3 000 € au total. Il sera précisé au Club que cette aide est accordée au titre de la seule année 2012, sans autre engagement sur l'avenir.

M. YAOUANC propose, dans le cadre de la promotion de notre territoire, une participation exceptionnelle de la Communauté de communes pour la Fête du Basket à hauteur de 3 000 €.

➔ ***Le Conseil communautaire, à la majorité absolue (4 votes contre et 7 abstentions)***

- ***ALLOUE une participation exceptionnelle de 3 000 € au profit du Club de Basket de Douvres.***
- ***DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif.***
- ***AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.***

→ 6 – GENS DU VOYAGE

6-1 AMENAGEMENT DE L'AIRE PERMANENTE

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la Communauté de communes a l'obligation de réaliser une aire permanente d'accueil de 30 places sur son territoire. Lors de la révision de ce schéma en 2010/2011, Cœur de Nacre a cependant demandé la baisse du nombre de places imposé et ce, sans succès.

Il précise qu'il n'existe aujourd'hui aucune aire officielle d'accueil sur le territoire, c'est pourquoi la Communauté de communes réfléchit à la réalisation d'une aire conforme aux normes fixées par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Après de multiples réunions et discussions, il propose au Conseil d'approuver les grandes lignes de ce projet, de définir une enveloppe budgétaire globale, d'autoriser le recours à un maître d'œuvre pour la concrétisation de ce projet et de lancer un marché de prestation de services pour la gestion de cette future aire. Monsieur le Président détaille les éléments du projet :

a) Concernant la localisation de l'aire
En accord avec la commune de Douvres la Délivrande, l'aire d'accueil permanente sera située sur la parcelle cadastrée AL 18 sur une surface de 5000 m^2 réservée à cet effet dans le projet de PLU de la commune de Douvres.

b) Concernant le nombre de places de l'aire
Eu égard à la faible demande constatée sur notre territoire, et dans un contexte de rationalisation de la dépense publique, il paraît important d'ajuster au mieux l'offre par rapport aux besoins réels ressentis sur le territoire. Dans cet optique, le projet prévoit la réalisation de 10 emplacements de 150 m^2 chacun (permettant d'accueillir 2 caravanes et une camionnette). En fonction de l'occupation effective de l'aire une fois sa mise en service, des places supplémentaires pourraient être envisagées.

c) Concernant le niveau d'équipement de l'aire
3 niveaux d'équipements distincts ont été chiffrés par le Cabinet Cavoit chargé d'étudier la faisabilité de l'aire. La différence entre les projets se situe au niveau des sanitaires qui sont soit individuels, soit semi individuels, soit communs.

Dans tous les cas, le projet prévoit les aménagements suivants :

- Une voie de desserte suffisamment large (8,00m à 10,00m)
- La création de 10 emplacements de 150m²
- Un/ des Blocs sanitaires en commun, en individuel ou en semi-individuel
- Une Borne d'accès à l'eau et l'électricité sur chaque emplacement
- Un espace d'entreposage des poubelles à l'entrée du terrain
- Un local d'accueil pour le gardien composé d'un bureau (5m²) avec comptoir et d'un espace sanitaire (3m²)
- Un raccordement des eaux usées au réseau public existant
- Des clôtures en limite de terrain
- Un aménagement paysager de l'aire

Concernant le niveau d'équipement de l'aire, M. le Président propose au Conseil de choisir entre les 3 scénarios d'aménagement énoncés ci-dessous et de définir une enveloppe financière globale pour le projet. Il précise que les plans et chiffrages des 3 scénarios ont été déposés sur table pour chacun des conseillers communautaires.

1- Equipement complet de l'aire avec sanitaires individuels
Ce projet prévoit la réalisation de 10 emplacements avec un bloc sanitaire par emplacement comprenant une douche, un WC, un local cuisine et un local technique.
Le chiffrage approximatif de ce projet est de 656 322, 50 € HT. Il convient de rajouter à ce chiffrage le raccordement électrique de la parcelle avec la création d'un transformateur (coût estimé à 32 000 €).

2- Equipement semi individualisé de l'aire
Ce projet prévoit la réalisation de 10 emplacements avec un bloc sanitaire commun pour tous les emplacements. Ce bloc commun comprend 10 blocs sanitaires affectés chacun à un emplacement déterminé. Ce système permet une gestion individualisée des fluides avec mise en place d'un système de prépaiement (ce qui évite les risques d'impayés et l'envolement des dépenses en matière de fluides).
Le chiffrage approximatif de ce projet est de 508 382,50 € HT. Il convient de rajouter à ce chiffrage le raccordement électrique de la parcelle avec la création d'un transformateur (coût estimé à 32 000 €).

3- Equipement collectif de l'aire
Ce projet prévoit la réalisation de 10 emplacements avec un bloc sanitaire commun pour tous les emplacements. Ce bloc commun comprend uniquement 4 WC, 4 douches et 4 coins cuisine. Ce système est moins onéreux lors de la construction mais il ne permet pas de mettre en place une gestion individualisée des fluides avec mise en place d'un système de prépaiement. A défaut de responsabilisation des gens du voyage, on constate aujourd'hui des dégradations importantes sur ce type d'aire ainsi qu'une envolée de la consommation des fluides avec des impayés fréquents.
Le chiffrage approximatif de ce projet est de 399 962,50 € HT. Il convient de rajouter à ce chiffrage le raccordement électrique de la parcelle avec la création d'un transformateur (coût estimé à 32 000 €).

M. le Président propose au Conseil de retenir le scénario n°3 comme offre de base avec en option le scénario n°2.

d) Concernant le recours à un maître d'œuvre
M. le Président propose au Conseil d'autoriser le recours à un maître d'œuvre pour mener à bien le projet retenu dans le respect de l'enveloppe budgétaire préalablement définie.

e) Concernant la gestion de la future aire d'accueil
M. le Président propose au Conseil de valider le lancement d'une consultation relative à un marché public de prestations de services pour le choix d'un gestionnaire de l'aire d'accueil. En choisissant le prestataire avant la réalisation de l'aire, ceci permet d'associer ce dernier dans la phase de conception et de bénéficier de ses conseils d'expert.

➔ ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité (Abstention de M. BOULARD)***

APPROUVE la réalisation d'une aire d'accueil permanente pour les gens de voyage dans les conditions suivantes :

- ***L'aire sera située en bordure de la D 404 sur la parcelle cadastrée AL 18 sur une surface de 5000 m² réservée à cet effet dans le projet de PLU de la commune de Douvres la Délivrande.***

Cette aire comprendra les aménagements suivants :

- ***Une voie de desserte suffisamment large (8,00m à 10,00m)***
- ***La création de 10 emplacements de 150m² chacun***
- ***Un bloc sanitaire commun comprenant soit pour l'offre de base : 4 WC, 4 douches et 4 coins cuisine pour tous les emplacements (scénario 3) soit en option : 10 WC, 10 douches et 10 coins cuisine affectés chacun à un emplacement déterminé afin de mettre en place un système de gestion individualisée des fluides avec système de prépaiement (scénario 2)***
- ***Une borne d'accès à l'eau et l'électricité sur chaque emplacement***
- ***Un espace d'entreposage des poubelles à l'entrée du terrain***
- ***Un local d'accueil pour le gardien composé d'un bureau (5m²) avec comptoir et d'un espace sanitaire (3m²)***
- ***Un raccordement des eaux usées au réseau public existant***
- ***Des clôtures en limite de terrain***
- ***Un aménagement paysager de l'aire***

L'enveloppe budgétaire affectée à ce projet est fixée à :

- ***450 000 € HT en offre de base, correspondant au scénario n°3, hors frais de maîtrise d'œuvre.***
- ***550 000 € HT en offre optionnelle, correspondant au scénario n°2, hors frais de maîtrise d'œuvre.***

AUTORISE le lancement d'un marché public à procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet dans le respect de l'enveloppe budgétaire préalablement définie.

AUTORISE le lancement d'une consultation relative à un marché public de prestations de services pour le choix d'un gestionnaire de cette aire d'accueil.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

M. YAOUANC lève la séance à 23h15.

Le Président,	Le Secrétaire de séance,
Alain YAOUANC	Léone VINCENT

Les conseillers communautaires,

ANGUERNY

Jean-Luc GUILLOUARD

ANISY

Maurice LAMBERT

Gérard LE LAY

BASLY

Yves GAUQUELIN

Annie AMAR

BERNIERES SUR MER

Jean-Pierre LOUSSOT

Maryvonne MOTTIN

Patrice BOURDIN

COLOMBY SUR THAON

Daniel CLARENCE

Dominique PARFAIT

CRESSERONS

Patrick LERMINE

Camille FRANCOISE

Gilles FOUCHER

DOUVRES LA DELIVRANDE

Thierry LEFORT

Raphaël TRACOL

Emmanuel METERREAU

Jean-Pierre PAILLETTE

Andrew IVES

Michèle BARRE

Mighuette BREZILLON

LANGRUNE SUR MER

Jean-Luc GUINGOUAIN

François PALAO

Claude MERCIER

Franck JOUY

LUC SUR MER

Pierre COROLLER

Christian DUTERTRE

Fabienne CURET

Blandine GIOVACCHINI

Agnès ROUSSEL

PLUMETOT

Georges HAMELIN

Michel BOULARD

SAINT AUBIN SUR MER

Annick DUTOT

Jean-Alain TRANQUART

Guy MORIN

Michel LE BOUTEILLER